

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013  
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05  
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15  
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05  
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice  
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20  
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan  
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude  
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25  
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

### EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Plan campus - Construction - Réaménagement des locaux de l'école de management Kedge Business School à Talence - Participation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**A – La mobilisation de La Cub pour un campus en mutation**

Par délibération n°2010/709 du 22 octobre 2010, le Conseil de Communauté a marqué sa volonté de promouvoir un projet de développement durable et compétitif de l'Université, concrétisé par la signature avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Conseil régional, la Caisse des dépôts et consignations, le Rectorat et l'Université de Bordeaux, d'une convention de site.

Dans la logique du projet métropolitain approuvé en novembre 2011, le campus de Bordeaux - fort de ses 82 000 étudiants et 3 100 enseignants et enseignants-chercheurs - occupe naturellement une place centrale sur le territoire métropolitain. Lieu de culture partagée, favorisant la transmission des savoirs et la production de connaissances nouvelles, il est aussi source d'innovation, donc de prospérité et d'emploi, par le développement et l'intensification des relations entre les laboratoires de recherche et les entreprises.

L'Opération campus, initiée par l'État en 2008 est axée sur la rénovation des bâtiments universitaires, conjointe à une réorganisation pédagogique. L'Université affirme sa volonté de jouer un rôle majeur dans le dynamisme économique du territoire bordelais et aquitain et veut faire du développement d'un esprit campus un des leviers majeurs du rayonnement durable de l'Université de Bordeaux sur la scène internationale.

Dans le prolongement de cette opération, La Cub a posé les bases de son intervention ciblée sur les opérations d'accompagnement et d'insertion urbaine, contribuant au renouveau des territoires universitaires et des communes concernées. Elle compte également accompagner les initiatives favorisant la promotion et l'attractivité du campus en soutenant de nouvelles implantations, dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En effet, dans l'esprit du Projet métropolitain, au-delà de la nécessaire rénovation des bâtiments, il s'agit de créer de véritables lieux de vie, d'ouvrir davantage le campus sur la ville, de mieux le connecter à la métropole et de contribuer à la croissance, en s'appuyant sur un projet de grande université européenne, génératrice d'innovation.

L'effort financier de La Cub chiffré à 100 M€ a donné lieu à une première déclinaison opérationnelle, dans le cadre du plan campus, identifiant pour un montant de 51,5 M€, deux types d'interventions :

- l'aménagement d'espaces publics sur les secteurs où la réflexion était la plus avancée,
- un soutien financier à un volet « vie étudiante et vie de campus » qui, outre des subventions à différents équipements universitaires, comportait le lancement, en co-maitrise d'ouvrage, d'études urbaines, en cours d'achèvement.

Cette première série d'actions a vocation à être prolongée, avec une enveloppe de 48,5 M€, dans une vision plus globale et intégrée, au travers de la signature d'un accord cadre à venir avec la Région et l'Université de Bordeaux.

Aujourd'hui, les conclusions des études urbaines lancées sur le secteur de Talence-Pessac-Gradignan doivent aboutir à la définition d'un projet urbain d'ensemble de qualité, permettant de développer une université agréable à vivre, multifonctionnelle, plus active (22 000m<sup>2</sup> d'aménagement économique), ouverte sur ses territoires voisins.

## **B – Le projet de Kedge Business School, Ecole de management**

Située à Talence, au cœur du campus et de l'opération d'intérêt métropolitain « Arc de la ville active », l'Ecole de Commerce de Bordeaux, devenue en 1987 « Bordeaux Ecole de Management » a vu ses effectifs passer de 528 à 3000 étudiants entre 1987 et 2011.

Depuis le 1er juillet 2013, à la suite d'une fusion avec l'Ecole de Commerce Euromed Management de Marseille, elle forme un nouveau groupe "Kedge Business School" (association loi 1901) rassemblant 9000 étudiants, dont 600 étudiants étrangers. Elle emploie 170 enseignants chercheurs permanents et affiche un chiffre d'affaires de 82 M€.

L'objectif de l'école est de constituer un pôle de formation d'excellence de niveau européen de 14 000 étudiants (Paris, Marseille, Bordeaux, Suzhou-Shanghai...), dont 5000 sur le site de Talence et d'entrer dans le cercle des 15 premières écoles de gestion européennes :

- en proposant une offre de formation pointue et d'innovation pédagogique (transmission de la valeur de l'éco-responsabilité) : sur Bordeaux, dix programmes sont proposés, dont un master en logistique, un MBA pour professionnels en activité en management du secteur vinicole (Wine MBA),
- et en relevant les défis internationaux en matière de recherche (trois équipes de recherche investiguent les champs du marché des vins et spiritueux, des PME et innovation, de la gestion des opérations et de la supply chain).

L'école s'appuie sur une pédagogie fondée sur le triptyque « étudiants/entreprises/enseignants », en laissant une place importante aux entreprises :

- plus de 16 500 stages en entreprises (hors alternance et apprentissage) ont été proposés aux étudiants du site de Talence entre septembre 2012 et 2013, 20 % à 25% d'entre eux étaient proposés par des entreprises installées dans la région,
- de nombreux professionnels sont accueillis au sein de l'école, dans le cadre de la formation continue : une quarantaine de cadres régionaux chaque année sur concours sont sélectionnés, des séminaires et des travaux de recherche sont proposés dans le cadre de chaires, en lien avec les problématiques d'entreprise, l'école a créée à l'intérieur du campus une pépinière, destinée à faciliter l'entrepreneuriat auprès des étudiants.

Enfin, l'école accueille à Bordeaux plus d'une centaine de professeurs internationaux et pour la rentrée 2013-2014, 300 étudiants étrangers « incoming students » dans le cadre d'échanges avec des universités et des partenaires internationaux. De ce point de vue, Kedge Business School participe à la construction d'un campus attractif et rayonnant, tel que visé par le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

Pour mener à bien l'ensemble de ses projets de développement, l'école doit offrir des locaux adaptés. C'est dans ce contexte que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux (CCIB) porte un projet immobilier destiné à faciliter l'accueil des étudiants, à améliorer la qualité de vie et des services sur un site devenu exigu et inadapté. Le projet porte sur :

- la création d'un bâtiment « vitrine » de 22 000m<sup>2</sup> offrant une nouvelle image à Kedge Business School, en bordure du Cours de la Libération,
- la création et la réhabilitation d'espaces dédiés notamment au développement des relations avec les entreprises : pépinière d'entreprises de 800 m<sup>2</sup> encourageant l'entrepreneuriat auprès des étudiants, « Executive Center » consacré à la formation continue et la VAE en priorité pour les entreprises de l'agglomération...

La première étape du chantier portant sur la construction du bâtiment principal a démarré au printemps 2012. Elle s'achèvera début 2014 et permettra le démarrage de la seconde étape du chantier, portant sur la réhabilitation et la reconfiguration des anciens locaux, dont l'achèvement est prévu pour la rentrée 2014.

La CCI a sollicité notre établissement public afin de contribuer financièrement, à hauteur de 2 M€, à la réalisation de ce projet, dont le coût prévisionnel est estimé à 46 M€ HT.

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT
<b>Phase 1</b>			
Construction du bâtiment principal	39 228 757,76	CCI de Bordeaux	37 628 757,76
		Participation CUB	1 600 000,00
<b>Phase 2</b>			
Réhabilitation et reconfiguration des anciens locaux	6 788 898,39	CCI de Bordeaux	6 388 898,39
		Participation CUB	400 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>46 017 656,15</b>		<b>46 017 656,15</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le rapport en bureau du 7 octobre 2010 « Vers une nouvelle collaboration entre l'Université, la Région et La Cub »

**VU** la délibération n°2010/0709 du Conseil de Communauté du 22 octobre 2010 validant les propositions d'engagements financiers au regard de la « Convention de site ».

**CONSIDERANT** que la mise en œuvre du projet de construction – extension de Kedge Business School se définit comme :

- un projet structurant pour l'agglomération et la région Aquitaine, qui s'inscrit en droite ligne avec le Schéma métropolitain de développement économique (SMDE) et le Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI),

- un projet qui participe au développement des fonctions métropolitaines et favorise l'attractivité et le rayonnement du territoire,
- un projet qui met en œuvre le projet métropolitain, en explorant de nouvelles synergies entre établissements d'enseignement, de recherche et entreprises, au service du développement économique du territoire.

ENTENDU le rapport de présentation

### DECIDE

**Article 1** : Une subvention de 2 000 000 € est accordée à la CCIB, afin de contribuer à la réalisation du projet de construction – extension de Kedge.

**Article 2** : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée qui définit les conditions de règlement de la subvention d'investissement précitée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux (CCIB) conformément à l'article 1 ci-dessus.

**Article 3** : La dépense afférente à l'opération visée à l'article 1 ci-dessus sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, Chap 204, Compte 204182, Fonction 23, Prog. EC22, CRB BB00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts et M. ROUYEYRE s'abstiennent. Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 9 JANVIER 2014

M. JEAN-JACQUES BENOIT